

DELIBERATION N°.2023.061

L'an deux mille vingt-trois, le 18 octobre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 11 octobre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

TANIA KITIC A MICHEL NUNG, FRANCK BLEUSE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS

ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

Blaise ETHODET-NKAKE est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 2 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU « FACECO » SUITE AUX INONDATIONS SURVENUES EN LYBIE LE 10 SEPTEMBRE 2023

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1115-1 ;
Considérant l'ampleur de la catastrophe humanitaire survenue au Lybie, suite aux inondations provoquées par le passage de la tempête Daniel, le 10 septembre 2023 ;
Considérant la possibilité pour la Ville de Fosses de verser un fonds de concours au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), pour venir en aide aux populations victimes de cette catastrophe ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € au « FACECO », suite aux inondations survenues en Libye le 10 septembre 2023 ;**

- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la ville de Fosses, au chapitre 65 ;
- CHARGE Monsieur le Maire de Fosses d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS



Le secrétaire de séance,
Blaise ETHODET-NKAKE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Blaise ETHODET-NKAKE, is written on the page.